

PASSEPORT

La demande de passeport se fait désormais sur rendez-vous dans l'une des mairies équipées du dispositif de recueil des données. Attention les délais peuvent être longs pour avoir un rendez-vous.



La mairie d'Héric n'est pas équipée pour le moment.

Trouvez une mairie sur [le lien du site de l'ANTS](#) (Agence Nationale des Titres Sécurisés).

La mairie de Héric reste à votre disposition pour vous remettre le formulaire à remplir ainsi que la liste des pièces à fournir pour constituer votre dossier qui sera à traiter en définitive dans l'une des mairies figurant dans la liste ci-dessus.

Pour faciliter la demande vous avez la possibilité de [faire une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS](#).

Au dépôt du dossier la présence du demandeur est obligatoire (y compris le mineur qui devra être accompagné par un parent muni lui même de sa CNI).

Validité du passeport



Pour les majeurs 10 ans
Pour les mineurs 5 ans

Coût



Le coût d'un passeport est le même pour une première demande ou pour un renouvellement

Pour les majeurs : 86€

Pour les mineurs :

entre 0 et 14 ans 17€

entre 15 et 17 ans 42€

Vous pouvez acheter vos timbres fiscaux en ligne sur [le site du ministère](#)

Pièces à fournir



Pièces à fournir

Selon votre situation (perte, première demande, changement d'état matrimonial...) les pièces à fournir seront différentes.

Nous vous conseillons de vous rapprocher de la mairie de Héric afin d'obtenir des renseignements.

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- > La carte nationale d'identité
- > Permis de conduire

SUR INTERNET

- > <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- > <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10



CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00